



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 147-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.198

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Köniz, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Evaluer dès maintenant les expériences réalisées en matière de télétravail

En raison de la pandémie, il a été nécessaire de prendre des mesures pour limiter les contacts entre les personnes, pour respecter les règles de distanciation interpersonnelle et pour décharger les transports publics. Entre autres, le télétravail a été largement privilégié pour les tâches qui peuvent être effectuées sur un ordinateur ou par téléphone.

Cette situation sans précédent constitue une expérience nouvelle pour le monde du travail en Suisse. Même si travailler uniquement à domicile présente quelques inconvénients, notamment pour les relations entre collègues, nombre de travailleurs et de travailleuses ont pu apprécier (pour la première fois) le potentiel du télétravail au quotidien, parfois après avoir rencontré de petites difficultés d'ordre technique ou organisationnel au début. Suite à cette expérience, les présomptions concernant l'utilité d'une présence sur le lieu de travail sont remises en question dans plusieurs entreprises et institutions. Quiconque persiste à maintenir une culture de la présence se retrouve sur la défensive.

De toute évidence, ces constats relatifs au télétravail s'appliquent également en grande partie à l'administration cantonale. Pour tirer profit de cette expérience, il est nécessaire de la quantifier et de l'évaluer. A cette fin, l'auteur de la présente interpellation considère qu'il convient entre autres de demander l'avis du personnel.

L'ampleur du travail à domicile et du travail mobile en général a des répercussions sur les finances et les investissements du canton, notamment pour ce qui est des besoins en places de travail. Dans une optique prospective, il s'agit donc également de chiffrer les effets que pourrait déployer la pleine exploitation du potentiel en matière de travail à domicile et de travail mobile au sein de l'administration cantonale (hypothèse maximale).

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle a été le pourcentage maximal du personnel de l'administration cantonale en travail à domicile ou en travail mobile depuis le début de la crise due au coronavirus ? Quelle était le pourcentage du personnel en travail à domicile ou en travail mobile avant la crise ?
2. Quel bilan le Conseil-exécutif tire-t-il de l'extension du travail à domicile ou du travail mobile pendant cette crise ? Quels sont les aspects pouvant encore être améliorés ?
3. Quel bilan le personnel tire-t-il de l'extension du travail à domicile ou du travail mobile pendant cette crise ? Quels sont les aspects pouvant encore être améliorés ?
4. Existe-t-il des différences dans l'appréciation des points 2 et 3 entre les premiers jours, où certaines difficultés devaient peut-être encore être réglées, et la période ultérieure ?
5. Quel est aujourd'hui le nombre d'équivalents plein temps par poste de travail avec ordinateur à l'administration cantonale ?
6. Quelles seraient les conséquences à moyen et à long terme sur le plan de l'organisation et des finances si le potentiel du travail à domicile et du travail mobile au sein de l'administration cantonale était à l'avenir pleinement exploité ?

Destinataires

– Grand Conseil